

Gauriac : la commune signe la charte « Site sensible » pour préserver la santé

Lecture 2 min



La commune de Gauriac, le syndicat des Côtes de Bourg et les vignobles Schweitzer ont signé la charte « Site ». © Crédit photo : P. R.

Par Philippe Rucelle

Publié le 02/06/2025 à 18h00.

Le collectif Cepa(h)ges vise à faciliter le vivre ensemble, à créer du lien entre riverains et vignerons, à valoriser la protection de la santé et le changement des pratiques agricoles

Mercredi 28 mai, la visite d'une parcelle expérimentale a précédé la signature de la charte « Site sensible » par la commune de Gauriac, le syndicat des Côtes de Bourg et les vignobles Schweitzer. En arrière de l'école, cet espace de Terres en transition est un projet porté par la commune et le Syndicat du Moron. Des vignes y ont été arrachées, le terrain a été modelé, des points clés créés en fonction des pentes, des noues conçues pour freiner le ruissellement des eaux et en favoriser l'infiltration, les bordures seront plantées. Un verger, une forêt comestible et une haie plantée et entretenue avec les techniques de Régénération naturelle assistée (RNA) sont programmés.

Concrètement, le décret introduit dans le code du travail plusieurs mesures pour amortir les effets des rayonnements solaires et l'accumulation de chaleur

« C'est est un projet pour tester ce qui peut marcher, chercher des pistes, des solutions », explique le maire, Raymond Rodriguez. Une action qui s'inscrit complètement dans la démarche du collectif Cepa(h)ges (1), qui porte un programme d'actions concrètes pour réduire l'usage de pesticides en viticulture et l'exposition des habitants en Haute Gironde. En 2025, Cepa(h)ges lance la charte « Site sensible ». « L'objectif est qu'elle se déploie dans les 63 communes de Haute Gironde, en s'appuyant sur la cartographie des sites sensibles réalisée en 2022. La charte « Site sensible » vise à responsabiliser les vignerons et les élus des communes concernées sur les moyens de prévention permettant de limiter l'impact que peuvent entraîner les épandages de pesticides aux abords des établissements accueillant des personnes vulnérables : écoles, terrains de sport, résidence de personnes âgées, etc. », rappelle la présidente de la CCE Lydia Héraud.

Un engagement

La charte « Site sensible » engage le vigneron à s'informer sur les horaires et les périodes d'utilisation et sur la fréquentation des infrastructures concernées, à avertir l'établissement et la mairie des dates et horaires de traitements, au plus tard la veille de ces travaux, d'utiliser du matériel de pulvérisation contrôlé régulièrement, conformément à la réglementation en vigueur, permettant de limiter au maximum la dérive. Elle engage également les propriétaires de haies plantées à des fins de protection aux abords d'un site sensible, vignerons ou commune, à un entretien régulier par arrosage, au désherbage pendant 3 à 5 ans et à une taille d'entretien. Les communes doivent informer l'exploitant agricole des horaires et des périodes d'utilisation et de fréquentation des infrastructures concernées.



La charte a été signé après la visite de terrain de l'espace de Terres en transition.

P. R.

Les habitants sont tenu au courant du contenu de cette charte par voie d'affichage, bulletin municipal, ou tout autre moyen adapté. Elle engage le syndicat viticole à démontrer les avancées de la profession en termes de protection des personnes vulnérables et de prise de conscience des impacts sur la santé humaine.

(1) Les quatre Communautés de communes de Haute Gironde, les syndicats viticoles de Blaye Côtes de Bordeaux et des Côtes de Bourg, les Vignerons de Tutiac, l'association Bordeaux 45, l'agence régionale de santé, le Contrat local de santé et l'association de riverains Alerte pesticides Haute Gironde